

S.D.C.A.

Société Dunkerquoise de Conseils et d'Audit

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes

10, Rue des Fusiliers Marins
59140 DUNKERQUE

Tél. : 03.28.63.52.38

Fax : 03.28.59.20.01

Courriel : jfcaux@sdcg.fr

**"Agence d'Urbanisme et de Développement
de la Région Flandre Dunkerque"**

A G U R

**Halle aux sucres
Môle 1
9003 Route du Quai Freycinet 3
59140 DUNKERQUE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants :

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 reprises dans l'annexe des comptes annuels sont exposés au point « règles et méthodes comptables »



- Votre adhésion a une nouvelle convention collective a entraîné la mise à jour des pratiques existantes et la signature d'un accord collectif d'entreprise prévoyant notamment l'instauration de nouvelles modalités de calcul des indemnités de départ en retraite. Le nouveau montant de calcul des indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2025 s'élève à 248.124 euros et une comptabilisation en charges au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 141.434 euros a été enregistrée. Ce changement est exposé au point « Faits caractéristiques de l'exercice »

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821.180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je n'ai pas d'éléments à porter à votre connaissance pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

V – RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit, en outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une

opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A DUNKERQUE,
Le 08 juillet 2026



Jean-François CAUX
Commissaire aux Comptes
Représentant Légal de la Société S.D.C.A.
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près de la Cour d'Appel de DOUAI

BILAN ACTIF

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	75 961	75 961				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,41		1,25
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	3 697	3 697				
Autres immobilisations corporelles	292 952	262 290	30 663		24 615	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				3,84		4,25
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	82 287		82 287		82 287	
Autres immobilisations financières	1 070		1 070		1 070	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	455 968	341 948	114 020	5,26	107 973	5,50
Stocks et en-cours						
Créances				48,64		52,14
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	13 107		13 107		67 024	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	1 013 119		1 013 119		926 729	
Charges constatées d'avance	28 474		28 474		29 148	
Valeurs mobilières de placement	84 746		84 746	3,91	82 956	4,23
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	915 071		915 071	42,20	748 176	38,13
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 054 517		2 054 517	94,74	1 854 033	94,50
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 510 484	341 948	2 168 537	100	1 962 005	100

BILAN PASSIF

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		57,40		62,99
Réserves statutaires ou contractuelles	623 068		623 068	
Réserves pour projet de l'entité	621 618		612 806	
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	3 528	0,16	8 812	0,45
Situation nette (sous-total)	1 248 214	57,56	1 244 686	63,44
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 1 248 214	57,56	1 244 686	63,44
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	70 263	3,24	59 955	3,06
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II) 70 263	3,24	59 955	3,06
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	248 124	11,44	106 690	5,44
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 248 124	11,44	106 690	5,44
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	48 395	2,23	87 152	4,44
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	553 541	25,53	399 500	20,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			44 023	2,24
Produits constatés d'avance			20 000	1,02
TOTAL DES DETTES	(IV) 601 936	27,76	550 675	28,07
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 2 168 537	100	1 962 005	100

Handwritten signature

COMPTE DE RÉSULTAT

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		27 900	65 760	-37 860	-57,57
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		4 100 372	3 916 118	184 254	4,71
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			16 294	-16 294	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		18 049	14 808	3 242	21,89
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	4 146 321	4 012 979	133 342	3,32
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		530 412	620 042	-89 630	-14,46
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		248 531	234 435	14 096	6,01
Salaires		2 335 916	2 263 731	72 185	3,19
Cotisations sociales		862 593	799 947	62 645	7,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		14 121	17 315	-3 195	-18,45
Dotations aux provisions		141 434	10 307	131 127	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés		10 308	59 955	-49 646	-82,81
Autres charges		1 269	852	417	48,94
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	4 144 583	4 006 584	137 999	3,44
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	1 738	6 396	-4 657	-72,82

COMPTE DE RÉSULTAT

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	1 790	2 416	-626	-25,93
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 790	2 416	-626	-25,93
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 790	2 416	-626	-25,93
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	3 528	8 812	-5 284	-59,96
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 148 111	4 015 395	132 716	3,31
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	4 144 583	4 006 584	137 999	3,44
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 528	8 812	-5 284	-59,96
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	3 528	8 812	-5 284	-59,96

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet, dans un souci d'harmonisation des politiques urbaines et de cohérence des projets de ses membres, l'observation de leur territoire commun ainsi que l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre, dans un cadre partenarial, des programmes d'études permettant la définition des projets d'urbanisme et de développement local.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Elle a ainsi vocation à intervenir, plus particulièrement, dans les domaines de :
l'urbanisme et l'aménagement, l'architecture, le patrimoine et le paysage ;
l'habitat, les déplacements et les transports ;
le développement économique et l'emploi
l'environnement et les espaces naturels ;
l'action sanitaire et sociale ;
le tourisme, le sport et les loisirs ;
l'éducation et la formation ;
la culture et la communication, les modes de vie et les questions de société ;
le lien social et la démocratie locale.

Les moyens mis en oeuvre :

Aux fins de réaliser son objet, l'association, notamment constitue

- un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et de formation ;
- enregistre et gère, par la mise en œuvre d'un observatoire, l'évolution des données dans ses domaines de compétence ;
- organise la diffusion et la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations auprès de ses membres, et au-delà en tant que de besoin ;
- et, plus généralement, est admise à effectuer toutes actions se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou pouvant en favoriser la réalisation et notamment par l'adhésion ou des prises de participation dans des organismes publics ou privés.

L'AGUR couvre le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et le territoire de la Communauté des Hauts de France, ainsi que toutes les communes voulant se rattacher à son objet social (en 2021 le périmètre s'est agrandi avec le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et Flandre Lys)

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 2 168 536,69 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 3 528,06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Depuis le 1er avril 2026, l'association AGUR fait application de la convention collective nationale des bureaux d'études techniques (IDCC 1486).

Parallèlement à la mise en place de cette convention, l'association a souhaité engager un processus de clarification des pratiques existantes au sein de la structure. Un accord collectif d'entreprise a ainsi été conclu, prévoyant notamment l'instauration de nouvelles modalités de calcul des indemnités de départ à la retraite.

Le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite au 31/12/2025 a été calculé sur la base de ces nouvelles modalités et s'élève à 248 124 €. Il est rappelé que celle-ci s'élevait à 106 690 € au 31/12/2024. Le montant de la variation de la provision a été comptabilisé en charge sur l'exercice pour un montant de 141 434 €.

pe

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les colonnes 12/25 du bilan et du compte de résultat sont présentées conformément à l'ANC 2022-06. Les colonnes 12/24 ne sont pas retraitées.

L'application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-06 constitue un changement de méthode et a été appliqué pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, conformément à la réglementation.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles"
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne "Charges constatées d'avance" est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances".
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions", rattaché au résultat d'exploitation.

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Mode et durée d'amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Licences 1 an

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Agencement	7 ans
- Véhicules	4 ans
- Matériel de bureau et info.	3 ans
- Mobilier	5 à 8 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	75 961		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		3 697		
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	5 851		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	10 872		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	256 062		20 168
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	276 482		20 168
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		83 357		
		TOTAL	83 357		
TOTAL GENERAL			435 800		20 168

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			75 961	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				3 697	
		Inst. gal. agen. amé. divers			5 851	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			10 872	
		Mat. bureau, inform., mobilier			276 230	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			296 650	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				83 357	
		TOTAL			83 357	
TOTAL GENERAL					455 968	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
CABINET SLG EXPERTISE

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	79 658			75 961
TOTAL	75 961			75 961
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	3 697			3 697
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	5 851			5 851
Matériel de transport	10 872			10 872
Mat. bureau et informatiq., mob.	231 447	14 121		245 567
Emballages récupérables divers				
TOTAL	251 866	14 121		265 987
TOTAL GENERAL	327 827	14 121		341 948

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	106 690	141 434		248 124
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
	TOTAL GÉNÉRAL	106 690	141 434		248 124
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		141 434		
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	82 287		82 287
	Autres immobilisations financières	1 070		1 070
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	13 107	13 107	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 074	9 074	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	1 004 045	1 004 045	
	Charges constatées d'avance	28 474	28 474	
TOTAUX		1 138 057	1 054 700	83 357
renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	28 474
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	28 474

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	973 110
Disponibilités	
TOTAL	973 110



ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	623 068				623 068
Réserves pour projet de l'entité	612 806		8 812		621 618
Excédent ou déficit de l'exercice	8 812		3 528	8 812	3 528
TOTAUX	1 244 686		12 340	8 812	1 248 214



Association AGUR

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

CABINET SLG EXPERTISE

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		48 395	48 395		
Personnel & comptes rattachés		150 030	150 030		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		334 439	334 439		
Etat &	Impôts sur les bénéfices				
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	1 599	1 599		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	67 472	67 472		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		601 936	601 936		

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 473
Dettes fiscales et sociales	231 046
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	250 519



ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 248 124,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	40,00 %
Taux d'actualisation	3,90 %
Table de mortalité	TV 88/90
Départ volontaire à	67 ans

Depuis le 1er avril 2026, l'association AGUR fait application de la convention collective nationale des bureaux d'études techniques (IDCC 1486).

Parallèlement à la mise en place de cette convention, l'association a souhaité engager un processus de clarification des pratiques existantes au sein de la structure. Un accord collectif d'entreprise a ainsi été conclu, prévoyant notamment l'instauration de nouvelles modalités de calcul des indemnités de départ à la retraite.

Le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite au 31/12/2025 a été calculé sur la base de ces nouvelles modalités et s'élève à 248 124 €. Il est rappelé que celle-ci s'élevait à 106 690 € au 31/12/2024. Le montant de la variation de la provision a été comptabilisé en charge sur l'exercice pour un montant de 141.434 €.



ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
(Montants comptabilisés en charge)	8 756	8 544
TOTAL	8 756	8 544

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

LES EFFECTIFS

L'effectif moyen 2024 est de 42,43 ETP

L'effectif moyen 2025 est de 43,26 ETP

